

de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera. Papeete, le 25 juin 1880.

Signé : I. CHESSE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

*L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,*

Signé : GABRIÉ.

N° 527. — *DÉCISION portant nomination des membres des commissions chargées de la direction des réjouissances publiques en septembre 1880.*

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

DÉCIDONS :

Les sous-commissions chargées de l'organisation et de la direction des réjouissances publiques pour les fêtes de septembre seront composées comme suit :

*Banquet au Roi et aux Chefs.*

MM. Pizon, *président.*

Prioux.

Lagarde.

Jeaugeon.

Gardey.

Maheanu.

Laharrague (Pierre.)

*Jeux divers et jeux d'artificé.*

MM. Houeix de la Brousse, *président.*

Pizon.

Leray.

de Lestrac.

Cardella.

Langomazino fils.

Frogier.

Van der Veene.

Poroi.

Pocard-Kerviler.

*Himene.*

MM. Bonet, *président.*

Jeaugeon.

Poroi.

Vincent, *docteur.*

Leray.

Lanteires.

*Régates.*

MM. Jules, *président.*

de Gironde.

Pinaudier.

de Peyronny.

Martin.

Raoux.

Langomazino fils.

Magée.

Darsie.

Tati Salmon.

*Courses.*

MM. Manson, *président.*

Petitjean.

Afaiataa.

Delpont.

Pocard-Kerviler.

Narii Salmon.

*Théâtre.*

MM. Langomazino père, *président.*

Leray.

Delpont.

Goupil.

Frogier.

Van der Veene.

Crayssac.

Lagarde.

Papeete, le 26 juin 1880.

Signé : I. CHESSE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

*L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,*

Signé : GABRIÉ.